

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	12
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	13
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	ETAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	15
■	PRIX GLOBAL : CORCELLES LES MONTS	16

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence assainissement collectif de la Commune étant transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, le service est exploité dans le cadre de la concession signée entre Lyonnaise des Eaux et cette collectivité.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 1997. La durée du contrat est de 16 ans. Il a pris fin le 31 décembre 2012.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE FILIALE DU GROUPE SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique

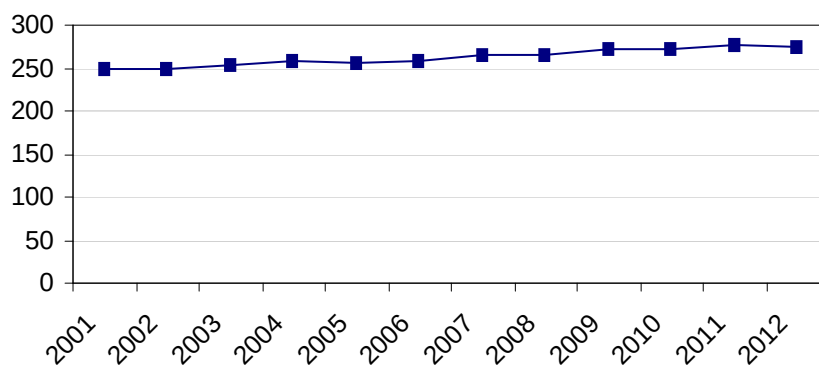
La commune prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	--

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	276	274	-0,72 %

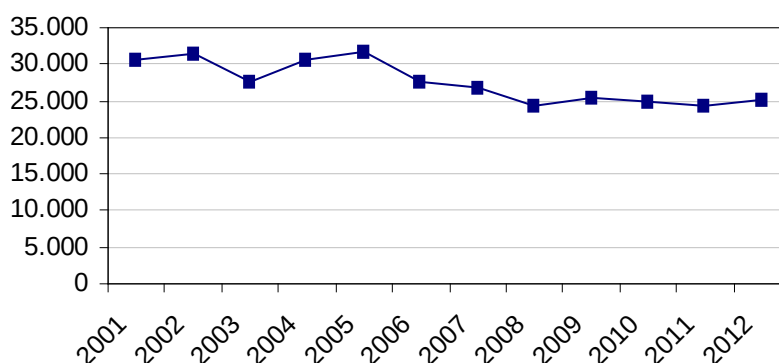
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2011	2012	Variation
- aux abonnés domestiques	24 236	25 021	+3,24 %
- aux abonnés non domestiques	0	0	-
Total des volumes facturés	24 236	25 021	+3,24 %

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau séparatif	5892	5,893	-99,90 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration de Corcelles

Traitement des effluents

Type de station : Boue activée

Capacité nominale : 850 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	51 kg/j	176 m³/j

Prescriptions de rejet

Déclaration du

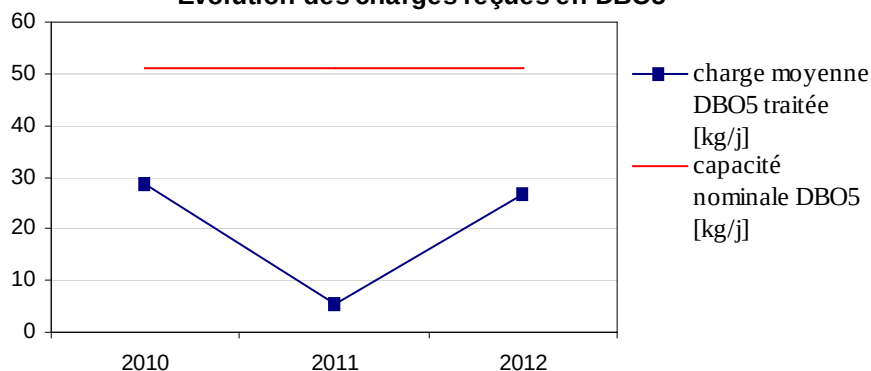
Milieu récepteur du rejet : la Combe du Pré

Paramètre :	Concentration (mg/l)
Période : année entière	
- DBO5	30
- DCO	90
- MES	35
- NGL	15

Charges reçues par l'ouvrage : Période : année entière

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes collectées	26,7 kg/j	62 kg/j	29,4 kg/j	6,35 kg/j	0,85 kg/j	68,5 m³/j
Rendement station d'épuration	91 %	80 %	87 %	34 %	56 %	Sans objet

Evolution des charges reçues en DBO5

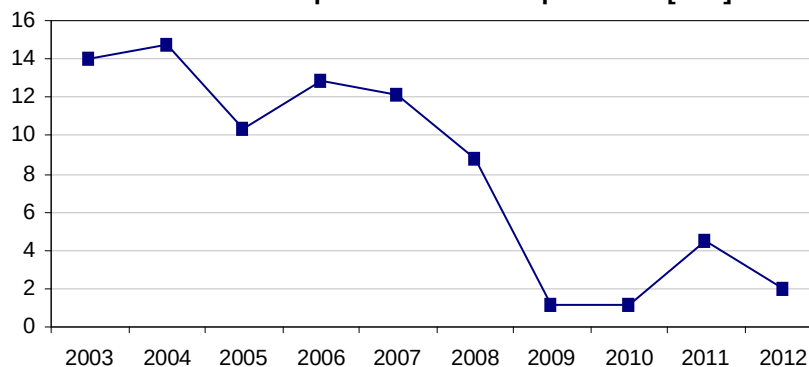


Charges reçues par l'ouvrage : Période : 2010 à 2012

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2011	2012	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	4,5	2,008	-55,38 %

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, ce sont les tarifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon qui s'appliquent aux abonnés du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1500	0,1500

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	112,44	113,30	+0,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,2262	1,2355	+0,76 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	13,06	0,00	-
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,3637	0,00	-
Redevances et taxes				
	TVA	7,0 %	7,0 %	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

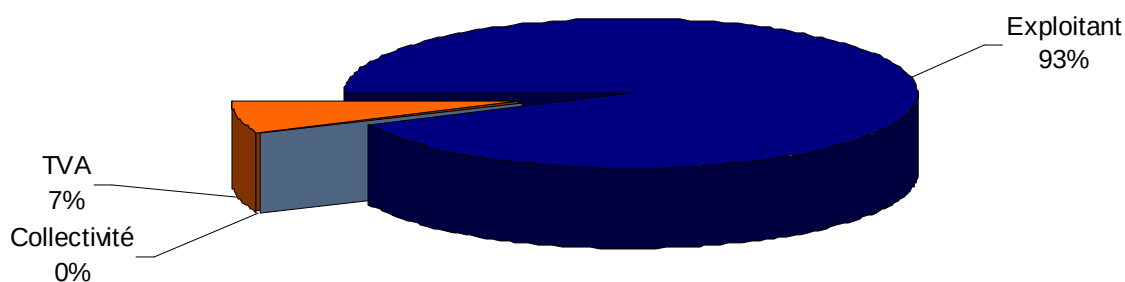
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	259,58	261,56	+0,76 %
Collectivité	56,70	0,00	-
TVA	22,14	18,31	-17,30 %
Total [€ TTC]	338,42	279,87	-17,30 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-17,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,33 €/m³**

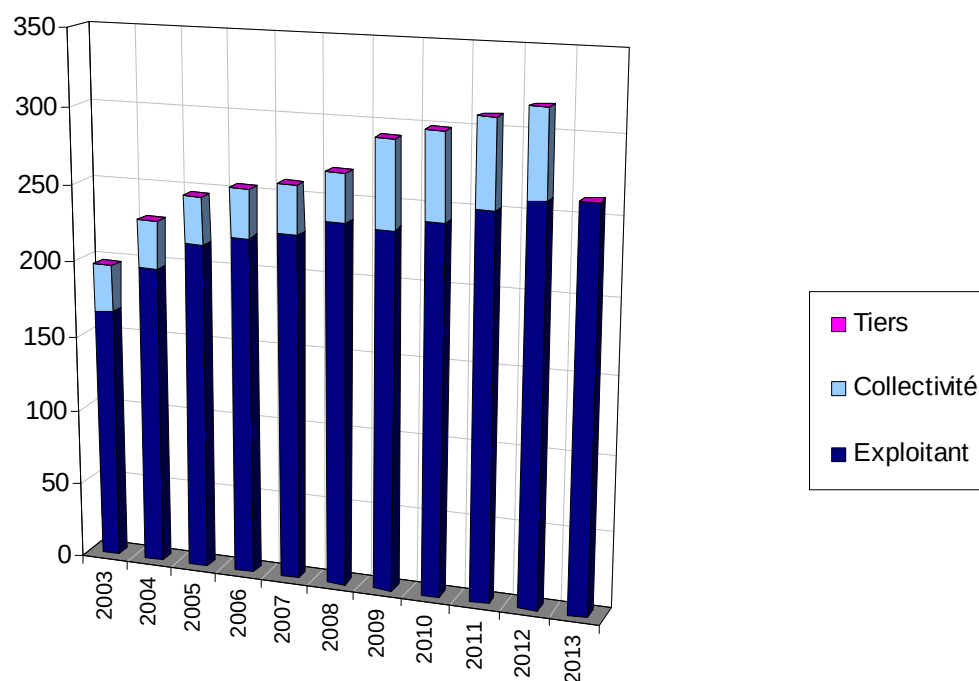
Répartition au 1er janvier 2013



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003	166,01	31,35	0,00	197,36
2004	197,34	31,35	0,00	228,69
2005	215,31	31,35	0,00	246,66
2006	222,38	31,35	0,00	253,73
2007	227,17	31,35	0,00	258,52
2008	237,14	31,35	0,00	268,49
2009	234,79	56,70	0,00	291,49
2010	241,80	56,70	0,00	298,50
2011	251,72	56,70	0,00	308,42
2012	259,58	56,70	0,00	316,28
2013	261,56	0,00	0,00	261,56



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	112,44	113,30	+0,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,2262	1,2355	+0,76 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	13,06	0,00	-
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,3637	0,00	-
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,15	0,15	0,00 %
	TVA	7,0 %	7,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

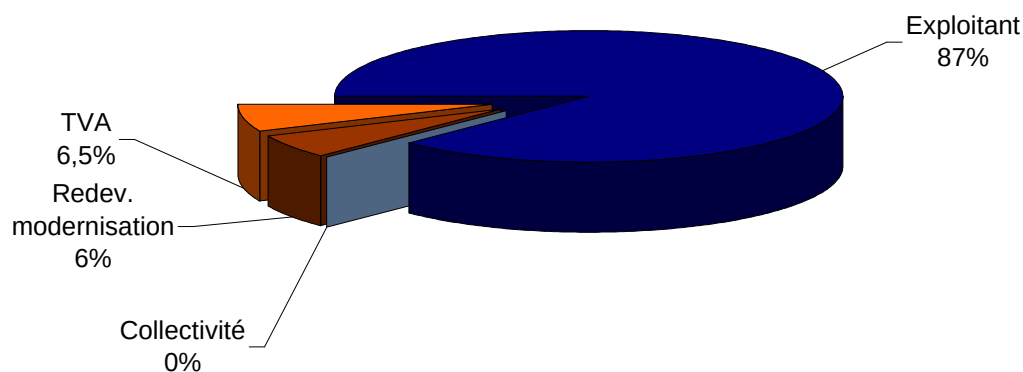
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	259,58	261,56	+0,76 %
Collectivité	56,70	0,00	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00	0,00 %
TVA	23,40	19,57	-16,37 %
Total [€ TTC]	357,68	299,13	-16,37 %

Variation : total TTC
-17,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,49 €/m³**

Répartition au 1er janvier 2013



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	12 369,00 €	12 112,79 €	-2,07 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	12 369,00 €	12 112,79 €	-2,07 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	NC	2 130,00 €	-
Prime de l'Agence de l'Eau	NC	3 782,90 €	-
Recettes pour le contrôle de délégation	1 150,00 €	1 143,37 €	-
Total des recettes	13 519,00 €	19 169,06 €	-

- *Recettes de l'exploitant*

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	57 168,00 €	62 076,00 €	+8,59 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	57 168,00 €	62 076,00 €	+8,59 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	0
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	0
→	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	60

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration ne sont pas conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 pour les raisons suivantes :

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2011	2012	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Néant			

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	5 875,36 €	5 875,36 €	5 875,00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL : CORCELLES LES MONTS

Eau potable	Collectivité : SIE DE CORCELLES LES MONTS FLAVIGNEROT, affermage du 1/01/1997 avec la société LYONNAISE DES EAUX , Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CORCELLE LES MONTS, affermage du 1/01/1997 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif domestique : de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2012	1er jan 2013	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	170,84 €	181,30 €	+6,12 %
de l'assainissement collectif	259,58 €	261,56 €	+0,76 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	40,53 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	56,70 €	0,00 €	
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	26,40 €	33,60 €	+27,27 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,08 €	11,82 €	-9,62 %
pour l'assainissement collectif	23,40 €	19,57 €	-16,37 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	250,85 €	226,72 €	-9,62 %
pour l'assainissement collectif	357,68 €	299,13 €	-16,37 %
TOTAL TTC GLOBAL	608,53 €	525,85 €	-13,59 %